

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-775 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURAL NUMERO 2004-511

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ.


AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le Conseil municipal de Sainte-Claire a adopté le projet de règlement numéro 2026-775 intitulé : « **Projet de règlement numéro 2026-775 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 2004-511** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 juin 2026 à 16 h 00, dans la salle des délibérations du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Que lors de cette assemblée, le projet de règlement y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet. Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, sis au 135, rue Principale, aux heures normales d'ouverture.
4. Qu'au cours de cette rencontre publique, le maire expliquera ledit projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Résumé du projet de règlement :

Le présent règlement vise à modifier les normes concernant les agrandissements et l'affichage dans le cadre de l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 2004-511.


DONNÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 17 JUIN 2026.


Le directeur général/greffier-trésorier adjoint
Simon Roy, DMA, OMBE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 2025-765 et sur le babillard du bureau municipal sis au 135, rue Principale, le 17^e jour de juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour de juin 2026.


Le directeur général/greffier-trésorier adjoint
Simon Roy, DMA, OMBE